



HAL
open science

De la coordination d'acteurs autour du projet régional de commerce équitable dans l'océan Indien : quelle gouvernance territoriale pour quel développement "durable" ?

Lisa Rolland

► To cite this version:

Lisa Rolland. De la coordination d'acteurs autour du projet régional de commerce équitable dans l'océan Indien : quelle gouvernance territoriale pour quel développement "durable" ?. 2013. hal-00996259

HAL Id: hal-00996259

<https://hal.science/hal-00996259>

Preprint submitted on 26 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rolland Lisa

Doctorante en géographie

Lisa.Rolland@u-paris10.fr

Université Paris X Nanterre, Laboratoire Mosaïques, UMR LAVUE

200 avenue de la République

92000 Nanterre

UMR5600 Environnement, Ville et Sociétés, Lyon

18, rue Chevreul

69362 Lyon Cedex

De la coordination d'acteurs autour du projet régional de commerce équitable dans l'océan Indien : quelle gouvernance territoriale pour quel développement « durable »?

Les espaces insulaires de l'océan Indien, notamment Madagascar et La Réunion, connaissent des initiatives de déploiement du commerce équitable, avec depuis les années 2000, des tentatives de mise en réseaux, afin d'enclencher un « développement » régional. Le propos de cette contribution est d'interroger les discours et pratiques des différents acteurs sur cette patrimonialisation des ressources territoriales. Les jeux d'échelles à l'œuvre comment-ils l'échelle locale d'un commerce équitable devant satisfaire - essentiellement - le développement des producteurs ? La nébuleuse d'acteurs impliquée autour d'une cristallisation des discours sur le développement durable semble dessiner une nouvelle gouvernance territoriale au-delà des acteurs traditionnels du commerce équitable.

Mots-clés: océan indien, commerce équitable, développement, réseau, gouvernance

About collaboration into a Fair Trade's network in the Indian Ocean. Which territorial governance?

The insular spaces of the Indian Ocean, especially Madagascar and Reunion Island (FR), where people were colonized for centuries and which call up for international funds today, are concerned by several Fair Trade initiatives. Since 2001, some Fair Trade networks seem to be deployed to engage a regional development. The topic of this paperwork is to question the speeches and the practices of the different operators about the process of economic and environmental preservation. Does the scalar structuration of this project erase the local scale from the social project? Indeed, Fair Trade has particularly to answer to the development of small-farming. The diversity of the actors involved into this network focus on an official speech based on the sustainable development and new governance dynamics appears in this area.

Keywords: Indian Ocean, Fair Trade, development, network, governance

Les espaces insulaires de l'ouest de l'océan Indien, notamment Madagascar et La Réunion, îles anciennement colonisées et pour la première soumise à des plans d'ajustement structurel, connaissent des initiatives de déploiement du commerce équitable (CE), avec depuis les années 2000, des tentatives de mise en réseaux, afin d'enclencher un « développement » régional. Une articulation « Nord-Sud » est en jeu, Madagascar faisant partie de ce qu'on nomme les PMA (Pays les Moins avancés) et La Réunion semble être « entre deux mondes »¹, celui de sa métropole (« Nord ») et celui des « mal-développés » (« Sud »). Par ailleurs, l'essor d'un CE marque un espace qui mobilise depuis plusieurs décennies une part importante de l'aide internationale et de la coopération (Taglioni, 2011). Ces fonds sont en grande partie légitimés au nom de l'environnement, d'une nécessaire protection d'une biodiversité tout à fait extraordinaire. Ils contribueraient au développement des pays de cette région en prônant à la fois une culture de l'environnement africain et malgache (Blanc Pamard, Boutrais, 2003), mais aussi une protection de savoir-faire « traditionnels » (Cormier Salem, Roussel, 2009) , notamment à Madagascar.

Le propos de cette contribution est d'interroger les discours et pratiques des différents acteurs sur cette patrimonialisation des ressources territoriales, tant économique qu'environnementale dans la mise en activité d'un projet régional de CE. Qui tient ce discours ? Dans quel objectif ? Les jeux d'échelles à l'œuvre dans cette dynamique comment-ils l'échelle locale d'un CE devant satisfaire pourtant - essentiellement - le développement des producteurs ? Quel est le rôle des collectivités locales impliquées dans ces initiatives ? Une première partie s'intéressera à la nébuleuse d'acteurs impliquée dans ce projet, pour ensuite en étudier, dans un second temps, les principaux éléments structurant leurs discours. La dernière partie s'attachera à analyser cette nouvelle gouvernance territoriale qui semble s'ajouter aux modèles existants dans la région.

1. Une nébuleuse d'acteurs autour du projet régional de commerce équitable dans l'océan Indien

1.1 Un espace concerné par une superposition de projets régionaux de développement

Bien qu'il soit le moins étudié des trois océans mondiaux (Jauze, Guebourg, 2005), l'espace india-océanique et la problématique du développement qu'il connaît ont fait l'objet -et continuent de le faire- d'une littérature abondante, notamment par les équipes de recherche des universités de La Réunion, de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) et du CIRAD (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement), et ce depuis les années 1980. À l'échelle de la région du sud ouest de l'océan Indien, les enjeux économiques du développement iraient de pair avec la capacité à l'intégration dans la mondialisation et les modèles de développement proposés: risques de marginalisation,

¹Extrait de discours de Paul Vergès (2003), alors Président du Conseil Régional de La Réunion, cité in Jauze J.-M. et Guebourg J.-L., 2005, *Inégalités et spatialité dans l'Océan Indien*, Paris, L'Harmattan

difficultés d'intégration, (...) (Bernardie, Taglioni, 2005). Le processus mondial de régionalisation, les liens entre insularité et régionalisation ainsi que le fonctionnement des acteurs, leurs articulations et leurs modalités d'action (Taglioni, in Bernardie, Taglioni, 2005) nous intéressent à travers l'exemple du CE. Plus précisément, comment le CE s'est emparé de cette même logique de réseau intra-régional, suite à une inefficacité dénoncée des réseaux commerciaux « conventionnels »? Le terme de « réseau » est donc entendu ici dans son approche géographique, autrement dit comme l'ancrage spatial des jeux d'acteurs à l'œuvre, ce qui soulève une réflexion à compléter sur l'économie des réseaux et notamment sur les Réseaux des Territoires pour l'Economie Solidaire (2001). L'économie solidaire, dont fait partie le CE, tend à se structurer autour des réseaux des territoires dans leur acceptation locale et l'objectif d'un développement durable dressé par les partenariats public-privé.

L'exemple de la Commission de l'Océan Indien (COI), réseau d'échanges économiques dit « conventionnel », cristallise la problématique du développement régional. Cet exemple est d'autant plus intéressant que le réseau de CE mis en œuvre depuis une dizaine d'années concerne à quelques kilomètres près les mêmes espaces que lui, regroupe les mêmes Etats, tout en créant de nouveaux réseaux, notamment ONG, commissions interministérielles, labels, que nous verrons ensuite. Trente ans après sa création (1982), cette commission, qui regroupe Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, et La Réunion (à partir de 1986), en faisant l'une des premières fédérations insulaires habitée par environ seize millions de personnes, dresse un bilan économique « guère fameux » (Jauze, Guebourg, 2005 : 23). Outre une méfiance des uns et des autres gouvernements, notamment vis-à-vis de la France par le biais de la Réunion, et une certaine concurrence à la meilleure intégration, le principal obstacle aux projets n'est-il pas le caractère dysmorphique de l'ensemble (593 915 km²) qui pose le problème du cadre de gestion voulu ? Un constat semble s'imposer, les stratégies de développement des pays ne sont pas spécifiquement tournées vers l'échelle régionale : Madagascar met l'accent sur les activités industrielles d'exportation et la valorisation de sa production agricole, tandis que La Réunion est très intégrée à la France et à l'Union Européenne, ce pour des raisons historiques. De fait, « la faiblesse des échanges inter-îles montre l'absence de dynamisme régional : ils représentent environ 3% du volume commercial des Etats » dans les années 2000 (Jauze, Guebourg, 2005 : 388). En 2010, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce Extérieur² annonce toujours des échanges régionaux faibles équivalents à 3.6% du commerce extérieur des îles de l'océan Indien.

Dans ce contexte, un réseau de CE régional serait une structure spatiale « pertinente », cadre de gestion justifié par le Président de la Commission Développement Economique de la Région Réunion (JCEOI, 2001 (a) :4). Mais mis en œuvre face un échange régional « conventionnel » faible, le CE semble ne pas être un palliatif ou une révolution dans les échanges commerciaux. Il « ne saurait remplacer à court terme le Commerce Traditionnel, mais [...] il devrait se positionner comme une alternative, dans une logique de complémentarité avec celui-ci » (JCEOI, 2001(b) : 5). Se trouve posé là un véritable problème d'échelle d'analyse et d'action, à la fois dans le temps (« court terme »), et dans l'espace (« ne

²URL : http://www.tresor.economie.gouv.fr/1665_le-commerce-bilateral-france-madagascar-en-2010, consulté le 10 Novembre 2012.

saurait remplacer », « complémentarité »), et ce dans la logique même d'action du CE. En effet, la définition officielle et internationale du réseau FINE³ propose le CE comme une solution durable, « en offrant de meilleures conditions commerciales et garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés [...]. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à [...] mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel » (FINE, 2001). L'étude de cas du CE dans l'océan Indien permet de mettre en lumière comment les organisations de CE et les nouveaux acteurs impliqués dans le CE mettent ces principes en application - ou non.

Dix ans après la JCEOI (2001), c'est une cinquantaine de structures, des associations et entreprises essentiellement, qui sont répertoriées à Madagascar (PFCE, 2010). Le réseau, structuré en 2001 autour de la Plate-Forme pour le CE⁴, un groupe local Max Havelaar, Réunion Equitable, et la Région de La Réunion, s'étend aujourd'hui à de nouveaux acteurs. L'Agence Française pour le Développement (AFD), principal acteur français de l'aide publique au développement⁵, l'Etat malgache, des labels privés, des entreprises (notamment l'entreprise française Ethiquable), des communes de La Réunion complètent le tableau des acteurs impliqués dans la démarche du CE. Aujourd'hui, le CE ne se limite pas à « un instrument de l'aide publique au développement » (AFD, 2009).

1.2 Le mouvement du commerce équitable et la volonté politique « Nord-Sud » d'une coopération « public-privé » dans l'océan Indien

L'articulation Nord/Sud impulsée par le mouvement du CE met en lumière la question et la définition de l'appropriation de l'espace dans le CE. Plus précisément, la (les ?) stratégie(s) des acteurs du CE dans ces nouvelles appropriations du développement dans les espaces concernés sont questionnées. Les rapports au territoire, considéré comme objet spatial approprié, relèvent-ils d'une identification, d'une création de « territoires » de CE ?

³Regroupement informel créé en 1998, FINE structure les fédérations internationales et européennes de CE: producteurs, négociants, transformateurs, importateurs, structures associatives de diffusion, de promotion et de labellisation.

⁴Lire PFCE. Collectif national français de concertation et de représentation d'acteurs du CE français.

⁵ En 2009, l'AFD reprend une partie des prérogatives du MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) et devient ainsi le principal bailleur public des actions de coopération de commerce équitable en France.

En 2009, sur le modèle anglo-saxon des Fairtrade Towns (2000), est lancée la campagne « Territoires de commerce équitable ». Elle « a pour objectif de fédérer les initiatives des collectivités territoriales en faveur du commerce équitable. Elle leur fournit un cadre, avec cinq objectifs à décliner, des outils pour mener à bien leurs actions et les met en lien avec un réseau de collectivités engagées » (PFCE, 2011 : 4). Les collectivités territoriales françaises qui s'engagent dans ce processus le font aux côtés de la Fédération Artisans du Monde, de la PFCE et de Max Havelaar France, « en collaboration avec tous les acteurs locaux impliqués dans le commerce équitable » (PFCE, 2011 : 4). Parle-t-on là des associations, des magasins « équitables », des consommateurs, des producteurs ? Ainsi, Saint Paul de La Réunion s'est présentée, en 2009, à ce qui est aujourd'hui un label, dans « la phase d'expérimentation » de la campagne « Territoires de commerce équitable », devenant la première commune d'outre-mer à s'engager dans ce programme international et en l'incluant dans son Agenda 21. Le 24 Avril 2010, c'est au tour de la ville de Saint Denis de La Réunion d'y être engagée officiellement.

Si les premières initiatives de CE à Madagascar sont lancées dans les années 1990 par un label privé, l'ONG italienne Reggio Terzo Mondo⁶, dont l'activité se résumait à une « formation des producteurs », la démarche a évolué en partenariat avec une entreprise locale, l'ANCESM⁷ (2007). C'est le groupement de CE le plus important de l'île, comptant soixante membres, deux-mille producteurs et aujourd'hui un propre label privé propre à Madagascar : le label Commerce Equitable et Solidaire (CES). Créant un échelon supplémentaire de normes et de réglementations, en considérant tout un espace national, ce label soulève entre autres la question de la régionalisation du CE. En novembre 2012, ces structures organisent la 2^e « foire Tsiry », lieu de commerce et d'échanges où elles promeuvent, à l'échelle nationale et sous le patronage de l'Etat, le développement du CE sur l'île rouge et une plate-forme d'échanges pour tous les acteurs de la filière, autour d'une commission interministérielle. Le Comité Interministériel d'Appui au développement du Commerce Equitable et Solidaire à Madagascar (CIACESM), sous tutelle du Ministère du Commerce, représente l'Etat malgache en terme de Commerce Equitable et Solidaire. Composée de soixante organisations membres regroupant deux mille producteurs, l'association est implantée dans dix régions de Madagascar et couvre les secteurs de l'artisanat, l'agriculture et le tourisme solidaire. Le label « Commerce Equitable et Solidaire » (CES), marque collective de l'Association, permet d'identifier un produit issu d'une structure équitable membre de l'ANCESM. On assiste là à une véritable labellisation de l'espace autour d'une activité, ce qui impose à son tour des critères et des normes strictes à suivre.

Serait donc non seulement en jeu un exemple de fusion territoriale entre politique et économie (Raffestin, 2000) sur le modèle de la coopération public/privé, mais également une « normalisation » de l'espace à travers une imbrication des modèles de gestion territoriale, comme l'Agenda 21 de la ville de Saint-Paul, répondant à d'autres objectifs et critères sociaux

⁶ ONG italienne internationale, RTM est une ONG à fondement religieux de coopération internationale et de développement très présente à Madagascar.

⁷ Association Nationale du Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar

et environnement, ou les labels territoriaux à Madagascar. Que représente plus précisément l'espace dans ces initiatives ?

1.3 Un ancrage spatio-temporel confus : l'utilisation d'un milieu ressource, d'un milieu sauvage, ou un laboratoire d'expérimentation ?

Le milieu est au cœur des aspirations du développement durable (Berdoulay, Soubayran, 2000), il doit être protégé et permettre la prospérité économique à long terme. La manière dont la discipline géographique a abordé la notion de milieu soulève des réflexions sur les représentations et les pratiques de l'espace dans le CE.

En effet, la notion de milieu apparaît dans la discipline géographique à une période particulière pour cette dernière: celle de la colonisation européenne. Cette période est un creuset expérimental d'idées, de recherches et d'actions (Jauze, Guebourg, 2005), voire une période où s'élaborent les ingrédients du Développement Durable (Berdoulay, Soubayran, 2000) : le milieu est-il propice à l'établissement de l'Homme, dispose-t-il de suffisamment de ressources, lesquelles, pour qui, (...) ? C'est l'époque des implantations coloniales et du développement des cultures d'exportation, qui commence dès le XV^e siècle sur les îles africaines (Madère, Canaries, Sao Tomé). Se pose dès lors la question de l'aménagement des territoires de ces colonies, orienté essentiellement par le développement d'une filière dite dominante (le sucre à la Réunion et le riz à Madagascar), puis de produits agricoles annexes, qui aujourd'hui finissent par être délaissés ou raréfiés: vanille, géranium, plantes à parfum pour la Réunion; vanille, cultures vivrières peu performantes et éprouvées à Madagascar (Dabat *et al.*, 2008). Le CE propose-t-il de faire revivre ces filières ? En propose-t-il d'autres ? Ce réseau régional dans l'océan Indien est-il un laboratoire d'expérimentation du développement durable (Taglioni, 2011) ?

Si l'on considère une approche statistique, le CE représente à Madagascar non seulement plus une activité saisonnière effectuée en plus des travaux agricoles (PFCE, 2010), mais les produits associés sont d'autre part issus du marché dit « conventionnel », la mise en circuit dans le CE ne représentant que 20 à 30% du total de la production (PFCE, 2010). Au regard de ces données, on peut donc s'interroger sur les questions d'autosuffisance alimentaire, de débouché que mettent en avant les organisations de CE pour développer la région : peut-on se développer par le CE, et qui ?

Si l'on considère ensuite une approche géographique, à savoir une déconstruction du concept de « milieu » dans le discours du CE, il est très peu mobilisé, voire inexistant. Or le CE ne propose-t-il pas au cœur de son action le développement « local » des producteurs marginalisés ? Autrement dit, aucune analyse fine du milieu, de l'environnement au sens de lieu de vie, n'est faite en fonction de l'espace/temps concerné par un projet de CE. Or, on ne peut pas mettre en place les mêmes pratiques de CE dans l'océan Indien qu'en Amérique Latine. L'histoire foncière, les évolutions des systèmes agraires, les contextes sociopolitiques, les structurations des organisations de producteurs, les valeurs éthiques (ou idéologiques) du CE, sont très différentes selon le lieu d'expérimentation de l'activité de CE. Cette orientation globale des projets ne résulterait-elle pas d'une cristallisation du discours autour d'un développement durable mondialisé ?

2. Les représentations du développement durable des acteurs du commerce équitable

2.1 Une cristallisation du discours officiel autour du développement durable

L'orientation politique du CE est définie à l'échelle internationale depuis 2001, avec le texte de FINE, qui explicite clairement en deuxième ligne que le CE « contribue au développement durable », sans toutefois en éclairer les tenants. À l'échelle du projet régional de CE dans l'océan Indien, « le Commerce Équitable apparaît nettement comme une des composantes du développement durable des pays défavorisés, et doit être intégré dans une logique de « projet » à l'échelle locale » (JCEOI, 2001(b) : 6). Le discours sur le long terme et la globalité induits du développement durable, qui implique une logique de « projet », construit entre plusieurs acteurs vers un même objectif, par étapes, à réaliser pour « tous », semble se référer à un discours médiatique, sans s'interroger véritablement sur les jeux d'acteurs, d'autant plus dans cet espace/temps qui a toujours été au centre d'enjeux géopolitiques de contrôle de l'océan et des pays le bordant.

Or à Madagascar, la mise en œuvre d'un développement durable semble être en relative déconnexion avec le développement rural et agricole (Bosc *et al.*, 2010), au profit d'une certaine primauté de l'environnement (Chaboud, Froger, Méral, 2007) : quel est le rôle du CE dans ce paysage institutionnel? Depuis dix ans maintenant que le projet d'un réseau régional a été pensé (JCEOI, 2001(a)(b)), il semble que le projet en soit à un point très peu avancé, voire nul. Parallèlement, les textes d'orientation sur le développement durable, émanant à la fois des institutions supranationales et d'organismes de recherche, foisonnent. Le « rapport final » de la COI de 2009 évoque rapidement une agriculture « durable » (COI, 2009 : 23) sur une page - le dossier en fait trente-six -, mettant au cœur d'un « programme de sécurisation alimentaire » l'île de Madagascar, en tant que « source majeure d'approvisionnement » (COI, 2009 : 23). L'INRA⁸, dans un rapport publié suite à la conférence Rio+20, s'interroge sur les perspectives et préconisations de la recherche internationale sur le développement durable (INRA, 2012). A la pointe de la recherche agronomique et concerné par les enjeux de souveraineté alimentaire mis en évidence par divers rapports internationaux, aucune mention n'est faite sur des travaux sur le CE.

On peut résumer par le tableau suivant (Tableau 1) quelques enjeux soulevés par un développement durable dans le projet de CE dans l'océan Indien, ce qui peut englober une réflexion générale sur tout projet de CE.

⁸ Institut National de Recherche Agronomique

**LE COMMERCE ÉQUITABLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: VERS UNE
"ÉQUITÉ TERRITORIALE" DANS L'OcéAN INDIEN?**

<p>Le DD comme "<u>PROJET DE NÉCESSITÉ</u>"</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CE est-il une utopie, une réponse, une nécessité vers un DD? - Le CE développe-t-il des pratiques "justes" pour tous? 	<p>Le DD comme <u>OUTIL D'ANALYSE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les interdépendances dans un système: le CE et notamment son réseau d'acteurs - analyser les intérêts divergents: peut-on définir ce qui est "juste"? 	<p>Le DD comme <u>MARQUEUR SPATIAL</u>: les jeux d'échelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - réponses à l'échelle locale: objectifs du CE pour les producteurs, limites du développement - à l'échelle de tous les acteurs: interactions, représentations, intérêts, rapports de force
--	--	---

Tableau 1 : Identification de trois entrées d'analyse du développement durable dans le CE

2.2 La biodiversité, une lecture patrimoniale du commerce équitable

De la même manière qu'elles incluent dans leur discours tous les piliers officiels du développement durable – économique, social, environnemental et culturel - (Bisaillon, 2008)⁹, les organisations de CE s'emparent également de la question environnementale dans leurs stratégies d'action (Diaz Pedregal, 2010). La prise en compte de « l'environnement », majoritairement associé à la biodiversité (Rolland, 2010), permet aux acteurs de CE de dénoncer une « mauvaise gestion des ressources naturelles liée au capitalisme » (FADM, cité in Rolland, 2010) et son utilisation ferait appel à une « conversion écologique de nos sociétés » (PFCE, cité in Rolland, 2010).

Si la biodiversité constitue l'un des principaux dossiers de politique environnementale internationale inscrits dans la perspective du développement durable, « ce concept scientifique fédérateur de la diversité du vivant est devenu au fil de ces dernières années un enjeu de société majeur » (Aubertin, Vivien, 1998). Selon M-C. Cormier-Salem et B. Roussel, la part culturelle de la biodiversité est essentielle dans toutes les questions de production localisée, parce qu'elle est souvent à l'origine de la spécificité des produits, mais aussi parce qu'elle intègre des dimensions territoriales, identitaires et patrimoniales fortes dont dépendent les conditions de production et d'accès aux ressources (Cormier-Salem et Roussel, 2009). Cette approche s'avère être indispensable pour mieux comprendre l'utilisation du concept de la biodiversité et sa patrimonialisation dans le discours des acteurs du CE. En effet les populations dites « traditionnelles » ou autochtones seraient détentrices de savoirs ancestraux, parfois familiaux, que l'on place au centre de la réalisation d'un développement durable (Aubertin *et al.*, 2007 ; Bisaillon, 2008).

Madagascar est dans ce sens véritablement érigée en un sanctuaire mondial. Cette biodiversité devient d'une part un véritable patrimoine économique national, notamment pour le tourisme : « le tourisme, source de revenus pour l'Etat, est encouragé par la promotion d'une nature esthétisée. Par la valorisation d'objets naturels emblématiques [...] se construit une culture de l'environnement africain et malgache [...] » (Blanc Pamard, Boutrais, 2003 : 7). Le mouvement du CE comme objet d'analyse nous montre que cette biodiversité est également

⁹V. Bisaillon (2008) présente les contributions et limites du commerce équitable au développement durable à travers l'exemple de l'étude qualitative d'une filière de café au Mexique.

un véritable patrimoine économique et culturel, véritable marque de qualité (Aubertin *et al.*, 2007) d'un produit équitable. La « Grande Île » est en effet présentée par Madacraft¹⁰, un des plus importants programme malgache d'appui aux producteurs, comme « un écosystème unique ». L'activité du CE à Madagascar est-elle à ce titre souvent citée pour illustrer et légitimer l'action environnementale des projets de CE ?

On peut d'une part s'interroger si les labels et les discours « bienveillants » sont gage d'une efficacité environnementale, inscrite d'ailleurs dans le rapport de la COI (2009). D'autre part, c'est plutôt une biodiversité culturelle, mise en avant par l'utilisation et la valorisation des ressources territoriales – les produits- et patrimoniales –les fonctions et valeurs des produits-, qui est mise en avant dans le CE à Madagascar. Le projet de réseau régional considère majoritairement, voire seulement les produits artisanaux : soie, bijoux, jouets en bois, vannerie. Les objectifs de l'étude menée sur l'identification de freins et leviers pour le CE à Madagascar (PFCE, 2010) reposent ainsi essentiellement sur la structure des acteurs de l'artisanat intervenant dans le CE dans l'île et sur les leviers et blocages de commercialisation de ces produits. L'artisanat soulève des questions de savoir-faire liés aux produits : quelle valeur, quelle fonction ont-ils ? Est-ce la même selon les organisations de producteurs - en tant que groupe -, les organisations de CE, les producteurs - en tant qu'individu -, (...) ?

2.3 De la valorisation de la « tradition » à l'objet « territoire »

Le rapprochement effectué entre conservation de la biodiversité et valorisation des savoirs traditionnels (Pinton, 2005 ; Noel, 2011) pose de nombreuses interrogations sur l'utilisation même des savoirs, aussi bien du côté des décideurs que de celui des groupes sociaux ou des individus associés : « [...] Le débat cristallise une problématique de changement social où des communautés de natures très diverses doivent faire face au déploiement de la

¹⁰Ce programme créé en 2007, cofinancé par l'Union Européenne, a évolué en deux phases, une première phase de formation aux producteurs, de microfinance et d'appui à la commercialisation (2007-2009), puis une seconde phase (2011-2013) de déploiement de l'activité, notamment aux Comores, et de création d'une plate-forme de l'artisanat océan indien (www.madacraft.org).

« modernisation écologique »¹¹ au sein de leur propre territoire, ce qui leur donne par ailleurs une opportunité historique d'intégration sociale » (Aubertin *et al.*, 2007 : 166).

Le discours des acteurs du CE reprend cette acceptation du local redéfini par la tradition à toutes les échelles institutionnelles du CE. L'angle de réflexion propose une analyse des relations entre patrimoine, territoires et création d'activité (ici illustrée par le CE) à partir d'éléments d'une typologie du patrimoine qui peut être proposé : le patrimoine comme ressource territoriale dans le prisme du développement durable ; le patrimoine comme savoir-faire, que l'on voudrait donc ancrer dans le temps et dans les communautés afin d'en créer, comme objectif final, l'objet territoire (schéma 1).

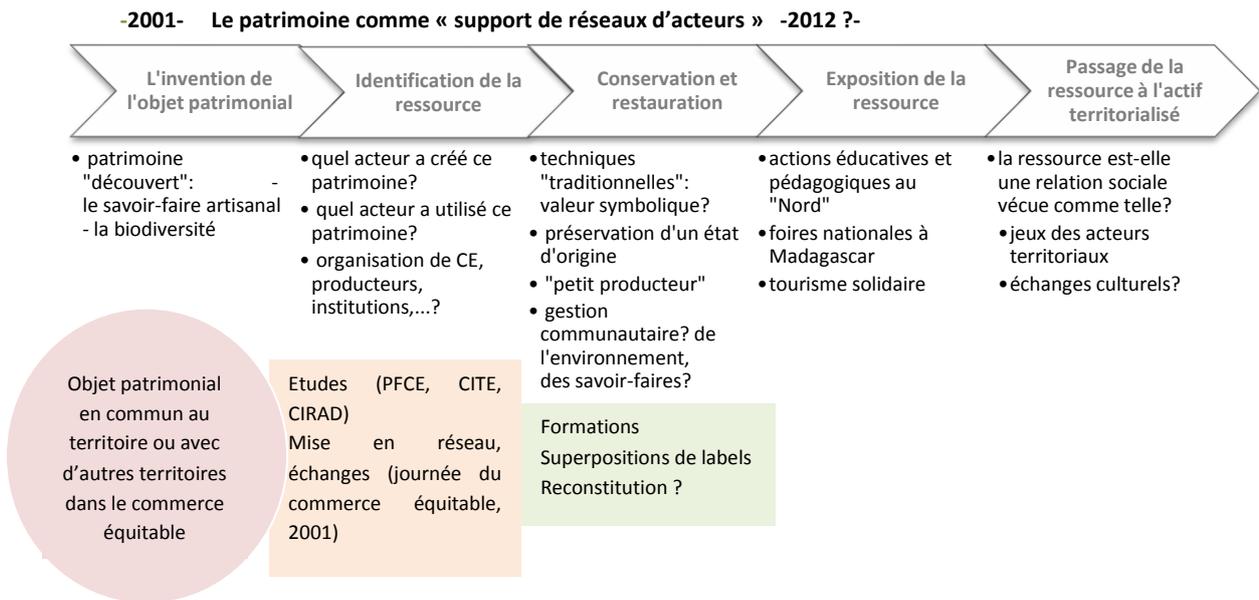


Schéma 1 : Emergence et mobilisation de la ressource patrimoniale appliquée à l'étude sur le commerce équitable dans le sud-ouest de l'océan Indien (2012) (source : Gumuchian, Pecqueur, 2007, modifié)

3. Le commerce équitable et une gouvernance globale légitimée par le développement durable

3.1 Du développement des producteurs et de leurs discours

¹¹ Modernisation écologique : expression issue des théories anglo-saxonnes des années 1970, le concept s'applique aux politiques publiques qui contribuent à la conservation environnementale.

Si l'idéologie du développement est très fortement ancrée dans le mouvement du CE (Low et Davenport, 2006), elle est pour certains auteurs comme une incitation au mimétisme (Blanchet, 2010), ou encore pratiquée par la sélection ou l'exclusion (Gets et Shreck, 2006) des plus marginalisés. Pour d'autres, les producteurs ne seraient pas les principaux bénéficiaires du CE (Carimentrand, 2009).

Alors que le sommet Rio+20 a donné une large place à l'agriculture et que « les forces de la société civile y ont défendu l'agriculture familiale » (Le Monde, 25 Juin 2012), un véritable programme d'appui aux organisations de producteurs est nécessaire pour permettre une place centrale de l'agriculture familiale dans le développement (Dugué *et al.*, 2012). Quelle place tiennent les organisations de CE dans ce débat ? Certes, certaines organisations de CE mobilisent elles aussi les forums internationaux, avec parfois à leurs côtés des organisations de producteurs, comme en témoigne le Forum Social de Bélem, au Brésil (2009). La Fédération Artisans du Monde y était présente, aux côtés de responsables d'une organisation de producteurs du guarana brésilien¹², pour y défendre « les peuples indigènes [...] les gardiens de la forêt (ou de leur environnement) » (FADM, 2009 : 3). Les places mondiales que sont les forums sociaux sont de nouveaux lieux de plaidoyer et de communication pour des organisations de CE, et deviennent aussi une véritable tribune pour certains producteurs. En effet, la présence à ce forum des Satéré Mawé, vivant dans un des milieux fortement médiatisés de la planète, l'Amazonie, ne peut se comprendre qu'au regard de l'accès que cette place institutionnelle représente pour une reconnaissance des droits indigènes.

Il n'en reste pas moins que des analyses comparatives d'études d'impact du CE sur le développement des producteurs posent de véritables problèmes méthodologiques : qu'entend-on par « petit producteur » dans le discours des acteurs de CE –à Madagascar, nombre de structures emploient des centaines de saisonniers-, quelle est la taille de l'exploitation, quelle est l'intégration de l'organisation de producteurs dans l'échange commercial, dans les partenariats institutionnels, quel produit est concerné, est-ce un microprojet, (...) (Ballet, Carimentrand, 2010). Dans le cadre du projet de CE dans l'océan Indien, les discours des producteurs n'est pas -ou peu- mis en avant. Quelques responsables des structures de CE malgaches présents à la JCEOI (2001) ont émis leur avis sur leur implication dans le CE, mais aucune étude universitaire n'a été conduite.

3.2 Les acteurs de commerce équitable en tant que gestionnaires de l'espace et de la ressource

La régionalisation, comme l'interroge M.-C Smouts (1997), est-elle un moyen ultime de préserver les fonctions régulatrices du territoire, ou une construction politique à laquelle sont associées des compétences précises garantes d'un certain ordre national et international¹³ ? De par ce paramètre régional, l'opposition entre distribution spatiale (sociale) et stratégie

¹²Lire Pinton F. (2005), « Gestion environnementale en Amazonie brésilienne. Le local redéfini par la tradition », *Biodiversité, science et gouvernance*, Paris, UNESCO, pp.24-28

¹³« La régionalisation permettrait l'adaptation du principe de territorialité aux nouvelles logiques spatiales économiques et culturelles, sub- et transnationales, qui, précisément, le remettent en cause » (Smouts, 1997 : 37).

territoriale (construction politique) perdrait de sa pertinence : la région réconcilierait territoire et terroir, modernisation et tradition. Est-ce une représentation discursive ou la réalité dans le cas de la régionalisation d'un CE dans l'océan Indien ?

Les acteurs du CE soumettent à leur tour des outils rationnels, en tant que techniciens du développement, pour la mise en circuit des échanges : les cahiers des charges du commerce équitable et les critères normatifs en sont les outils principaux, notamment les labels dits environnementaux ou bio. Les acteurs du CE établissent également des objectifs sociaux aux producteurs: animation locale (éco-tourisme, écologie,...), organisations paysannes parfois déjà existantes, création de services sociaux dans les villages, (...). Le mouvement dans son ensemble s'imposerait ainsi comme un nouvel opérateur - échappant aux institutions internationales imposant leurs règles aux Etats - du développement durable, comme nombre d'ONG ou d'organisations internationales.

Si l'on considère les quatre niveaux de région distingués par B. Hettne (1994), la région de CE du bassin de l'océan Indien serait une « région choisie ». Construite à partir de représentations symboliques, elle dessinerait un nouvel espace de mobilisation pour l'action, « elle offre des ressources, elle légitime des pratiques, elle structure des stratégies » (Smouts, 1997 : 44). Si la construction du territoire induit la mise en place d'une organisation, la gouvernance, elle, permet la pérennité et la régulation de cette organisation. Il semble qu'il n'y ait pas qu'une organisation à l'œuvre dans le projet de CE de l'océan Indien, mais plutôt une imbrication de projets, mis en œuvre par différentes structures, internationales, nationales, publiques et privées.

3.3 Les labels et « territoires » de commerce équitable dans l'océan Indien, vers une complexité et une superposition de modèles de réseau

Ces initiatives qui se déploient depuis une dizaine d'années tendent à construire le projet de réseau régional de CE dans l'océan Indien, en proposant un modèle de coopération original. Dans le cadre de la gestion des territoires par de multiples outils (cf. Agenda 21 de Saint-Paul, label CES (Commerce Equitable et Solidaire) à Madagascar), le paysage régional de CE semble se dessiner au travers d'un schéma bipolaire d'espaces différenciés (cf. schéma 2) : il s'agirait d'un espace de consommation, différencié d'un espace de production, correspondant à des entités insulaires.

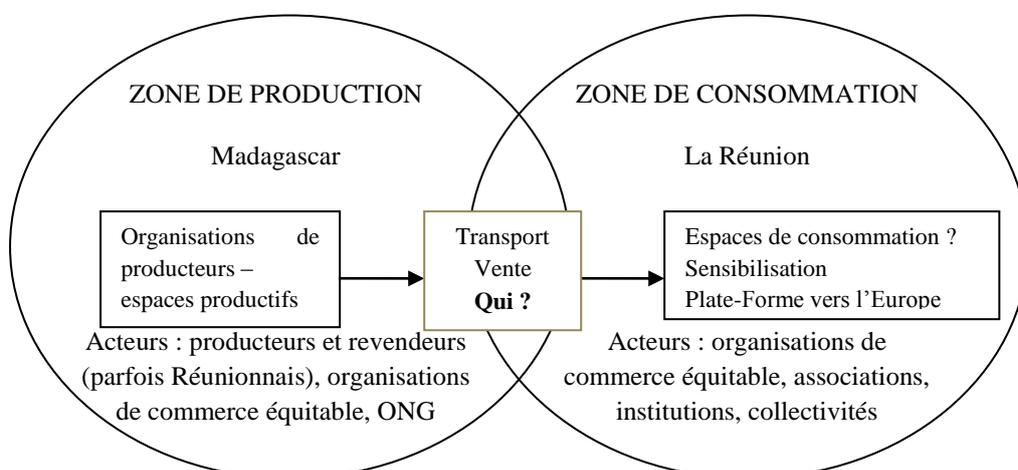


Schéma 2 : Représentation des places du commerce équitable à Madagascar et à La Réunion avant l'expérience de terrain de recherche

L'île de La Réunion serait, dans cette représentation de schéma organisationnel du CE dans l'océan Indien, un « îlot de consommation » équitable et une plate-forme vers l'Europe à travers sa métropole française (site de la Mairie de Saint-Paul, consulté le 9 Février 2012). Madagascar, elle, serait le principal producteur « équitable », avec une cinquantaine de structures de CE répertoriées dans l'île (PFCE, 2010). La commission interministérielle mise en place pour favoriser le développement du CE, en témoigne l'outil du label CES, et le déploiement de l'activité vers les Comores à travers le programme Madacraft (2007) sont autant d'outils et de réseaux en vue de ce projet régional mais qui à ce jour n'ont pas fait l'objet d'un premier bilan d'impact, ni même de rapport de présentation.

Dans le champ de l'économie solidaire, le CE apparaît comme une composante qui concerne les relations « Nord » - « Sud » (Auroi et Yépez del Castillo, 2006). Le projet régional de CE dans l'océan Indien témoigne de cette dimension discursive Nord-Sud. Cependant, l'application et la dimension spatiale du projet de CE révèlent une superposition de modèles de développement, qui sont tout autant de modèles de gouvernance, dont les acteurs sont tout aussi bien des organisations du CE que des labels privés, des associations - souvent du « Nord » -, des institutions, ou encore des Etats par le biais de commissions et de programmes. Face à l'impact limité certain des projets de développement en cours dans l'océan Indien, quelle évolution va connaître ce réseau de CE régional ? Dans un contexte de crise économique mondiale, et ce dans une des régions les plus pauvres du monde, quel devenir ce projet peut-il compter si les bailleurs internationaux et institutions impliquées se rétractent ? Assiste-t-on plutôt à une multiplication de programmes, qui se déploient à des échelles nationale et locale, avec leurs propres outils et partenaires ? S'il apparaît à ce jour difficile d'y répondre clairement, il semble toutefois évident qu'un développement « local », pourtant au cœur de l'idéologie du CE, n'a pas été enclenché par et pour ce projet.

Bibliographie

AFD (2009), *Le Commerce Équitable comme instrument de l'Aide Publique au Développement : enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs*, Paris, Horus Entreprises/AFD

Aubertin C., Vivien F.D., 1998, *Les enjeux de la biodiversité*, Paris, Economica

Aubertin C. et al., 2007, *Les marchés de la biodiversité*, Paris, IRD Editions

Auroi C, Yépez del Castillo I. (dir.), 2006, *Economie solidaire et commerce équitable, Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique Latine*, UCL, IUED

Ballet J., Carimentrand A., 2010, « Evaluer l'impact du commerce équitable : perspectives multiples et nécessité de précautions méthodologiques », in : Hervieux C., Turcotte M.-F., *Mettre en marché pour une cause. Enjeux commerciaux et impacts du commerce équitable*, Montréal, Presses Universitaires du Québec, pp. 187-196.

- Bernardie N., Taglioni F. (dir.), 2005, *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires: de l'île-relais aux réseaux insulaires*, Paris, Karthala
- Berdoulay Soubayran, 2000 :
- Bisaillon V., 2008, *Commerce équitable et développement durable : le cas d'une organisation de producteurs de café au Mexique*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, 436 p.
- Blanc Pamard C., Boutrais J., 2003, « Les temps de l'environnement. D'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar », *Revue Historiens et Géographes*, Vol.379, p.249-262
- Blanchet V., 2010, « Quand l'Autre est le même...mais jamais tout à fait » : une lecture postcoloniale du commerce équitable », *Revue de l'organisation responsable*, Vol. 5, n°1, p.17-30
- Bosc P.M. *et al.*, 2010, « Quelles politiques de développement durable au Mali et à Madagascar ? », *Economie rurale (en ligne)*, n°320, 15 p.
- Carimentrand A., 2009, « La difficile prise en compte des inégalités socio-économiques par le commerce équitable : le cas du quinoa andin », *Ethique et Economique*, Vol. 6, n°2, 11 p.
- Chaboud C., Froger G., Méral P., 2007, *Madagascar face aux enjeux du développement durable : des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris, Karthala
- Cormier-Salem M.-C., Roussel B., 2009, « Localiser les produits et valoriser les spécialités locales. Une dynamique générale et foisonnante », *Autrepart*, n° 50, p. 3-16
- Dabat M.-H. *et al.*, 2008, « L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démo-économique ? », *Autrepart*, n°46, p.189-202
- Diaz Pedregal V., 2010, « Le développement du commerce équitable : une menace pour l'environnement ? » in : Hervieux C., Turcotte M.-F., *Mettre en marché pour une cause. Enjeux commerciaux et impacts du commerce équitable*, Montréal, Presses Universitaires du Québec, pp.151-161.
- Dugué M.J. *et al.*, 2012, *Appuyer les organisations de producteurs*, Quae, Agricultures tropicales en poche
- INRA, 2012, « Rio +20 : comment rechercher un développement durable ? », *Les dossiers de l'environnement de l'Inra*, n°33, 180 p.
- FADM., 2009, *La lettre de la délégation Artisans du Monde au FSM 2009*, n°1, 3 p.
- Gets C., Shreck A., 2006, "What Organic and Fair Trade Labels Do Not Tell Us: Towards a Place-based Understanding of Certification", *International Journal of Consumer Studies*, Vol. 30, n°5, p. 490-501.
- Gumuchian H., Pecqueur B. éd., 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica, coll. Anthropos
- Hettne B., Inotai A., 1994, *The New Regionalism: Implications for Global Development and International Security*, Helsinki, United Nations University World Institute for Developments Economics
- Jauze J.-M., Guebourg J.-L. (dir.), 2005, *Inégalités et spatialité dans l'Océan Indien*, Paris, L'Harmattan
- JCEOI (auteur inconnu ?), 2001(a), *Actes de la première journée du commerce équitable dans l'océan indien*, 32 p.

- JCEOI (auteur inconnu ?), 2001(b), *Ateliers de la journée du commerce équitable dans l'océan indien*, 12 p.
- Le Monde, 2012, *L'agriculture familiale, indispensable au développement de l'Afrique*, article en ligne du 25 Juin 2012, URL: http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/25/l-agriculture-familiale-indispensable-au-developpement-de-l-afrique_1723105_3232.html, consulté le 18 Novembre 2012.
- Low W., Davenport E., 2006, "Mainstreaming fair trade: adoption, assimilation, appropriation", *Journal of strategic marketing*, n° 14, p. 315-327
- Noel J., 2011, *Regard géographique sur la mondialisation halieutique. L'altermondialisation et les formes de résistance des « pêches artisanales »*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Nantes, Nantes, 483 p.
- PFCE., 2010, *Identification des freins et leviers du commerce équitable pour les organisations d'artisans à Madagascar*, PFCE, Ethnik, 9 p.
- PFCE., 2011, *Dossier de Presse « 33 collectivités de territoires de Commerce Equitable en France ! »*, 16 p.
- Pinton F., 2005, « Gestion environnementale en Amazonie brésilienne. Le local redéfini par la tradition », *Biodiversité, science et gouvernance*, Paris, UNESCO, p.24-28
- Raffestin C., 2000, « Les projets de fusion territoriale : entre politique et économie », *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, n° 44, p. 9-18.
- Rolland L., 2010, *Environnement et Commerce Equitable : perceptions et enjeux sociaux. Exemple de la filière du guarana en Amazonie brésilienne*, Mémoire de recherche, Géographie, Université Lumière Lyon2, Lyon, 83 p.
- Smouts M.-C., 1997, « La région comme nouvelle communauté imaginaire ? », in : Le Galès P., Lequesne C. (dir.), *Les paradoxes des régions en Europe*, Paris, La découverte, 302 p.
- Taglioni F. (dir.), 2011, *Insularité et développement durable*, Paris, IRD Orstom